VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

CCAS
DES AVIRONS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 28 AVR. 2026

I – CONTEXTE COMMUNAL

2.1. Démographie

La population légale totale au 1er janvier 2022 entrée en vigueur au 1er janvier 2025 s'établit à **11 470 habitants**, avec une répartition par âge et par sexe qui est la suivante en 2022 :

- 52.5% de la population est de sexe féminin
- 21,4 % sont âgés de [0 à 14 ans]

 18.1 % sont âgés de [60 ans et plus] soit une croissance positive de 16.1% de 2015 à 2021

Evolution par tranches d'âges				
Années	**2008**	**2013**	**2022**	**%**
Ensemble	**10 336**	**11 203**	**11470**	**100**
0 à 14 ans	2 448	2 592	2450	21,4
15 à 29 ans	2 028	2 048	1830	16,0
30 à 44 ans	2 613	2 630	2374	20,7
45 à 59 ans	1 847	2 320	2745	23,9
60 à 74 ans	1 043	1 151	1434	12,5
75 ans ou plus	357	462	637	5,6

De 2008 à 2022, la commune des Avirons a accueilli 1134 personnes supplémentaires.

2.2. Les indicateurs sociaux

La commune des Avirons présente des évolutions sociales marquées qui influencent directement l'action sociale du CCAS.

- **Vieillissement de la population** :

19% des habitants ont 60 ans et plus avec une augmentation des besoins liés à la perte d'autonomie, à l'isolement et à l'accès aux services ;

- **Structure familiale en évolution** :

Sur 4608 ménages, la part des familles monoparentales a fortement progressé passant de 27% à 35 % en 5 ans, traduisant une fragilisation accrue ;

- **Population jeune importante mais vulnérable** :

2978 enfants de moins de 18 ans (-0.2 % entre 2015 et 2021). 19.6 % des mineurs sont en situation de vulnérabilité ;

30% des moins de 3 ans des Avirons vivent en familles monoparentales, c'est le cas de **34%** des [11- 17 ans] (respectivement 13 et 26% à l'échelle de la France entière) ;

- **Une précarité économique importante** :

28% de la population **des Avirons (en 2022) vit** sous le seuil de pauvreté[1]
47% des familles monoparentales et 20 % des couples parentaux concernés
38% des personnes de 75 ans et plus en situation de pauvreté.

- **Augmentation des besoins sociaux :**

[1] Notons que ce taux de pauvreté est supérieur de 15 points à celui de la France hexagonale.

Les services du CCAS font face à une hausse continue des demandes :

- ✓ Logement
- ✓ Accompagnement social
- ✓ Accès aux droits
- ✓ Aide alimentaire
- ✓ Aides financières en particulier secours d'urgence et CAP énergie

II - LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE CCAS

Au regard de ce diagnostic, plusieurs axes stratégiques se dégagent :

- ❖ Lutte contre la précarité avec :
- ✓ Accompagnement social renforcé notamment budgétaire
- ✓ Développement du dispositif d'aide alimentaire à travers l'épicerie sociale
- ✓ Développement du réseau partenarial (dossiers de surendettement, aides à l'énergie
- ❖ Accès aux droits et accompagnement social
- ✓ Lutte contre le non-recours aux droits
- ✓ Développement des permanences sociales de proximité (conseil départemental, conciliateur de justice,
- ✓ Accompagnement administratif (via le numérique).
- ❖ Soutien à la parentalité et à l'enfance
- ✓ Actions spécifiques pour les familles
- ✓ Prévention de la vulnérabilité des enfants
- ✓ Développement des partenariats avec les acteurs éducatifs et sociaux intervenant sur le territoire communal.
- ❖ Insertion des jeunes
- ✓ Actions ciblées pour les 18-25 ans à travers les relais de l'insertion plateforme rassemblant le CCAS, la mission locale sud, le PLIE et France Travail (orientation, formation, emploi) ;
- ✓ Développement des ateliers d'insertion intra et hors muros
- ❖ Autonomie et lien social des seniors
- ✓ Lutte contre l'isolement des personnes âgées en particulier les 70 ans et plus
- ✓ Développement des actions et structure intergénérationnel
- ✓ Soutien au maintien à domicile
- ✓ Soutien aux aidants familiaux
- ❖ Logement et accompagnement
- ✓ Accueil et accompagnement des publics en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement
- ✓ Développement des menus travaux à domicile (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles allocataires de la CAF)

III – RAPPEL DES MISSIONS ET DE L'ORGANISATION BUDGETAIRE DU CCAS

❖ Missions et organisation du CCAS

Les missions et l'organisation des CCAS/CIAS sont fixées par décret du 6 mai 1995 modifié en janvier 2000. Même si les liens avec la commune de rattachement sont étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un conseil d'administration, un budget propre.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien avec les institutions publiques (Etat, Département, CAF, CGSS, etc…) et privées (associations et organismes divers). Il a des attributions obligatoires et facultatives. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Les finances du CCAS sont organisés en un budget indépendant de celui de la ville.
Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement).

Le CCAS des Avirons se trouve au cœur d'enjeux sociaux majeurs, marqués par une double dynamique de vieillissement de la population et de fragilisation des foyers.

Dans ce contexte, le rapport d'orientation budgétaire vise à adapter les moyens aux besoins du territoire, en privilégiant une approche à la fois préventive, solidaire et partenariale et ce, afin de répondre efficacement aux défis sociaux actuels et à venir.

❖ Environnement institutionnel

Le CCAS des Avirons agit en concertation avec :

- ✓ La commune
- ✓ Les partenaires institutionnels financiers tels que le Conseil départemental, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la CIVIS, le FEDER
- ✓ Les autres partenaires et associations de proximité.

❖ Evolution des finances du CCAS des Avirons de 2020 à 2024

Le CCAS s'emploie ces dernières années à maintenir une gestion prudente par la maitrise des charges de gestion, la recherche très active de co-financements pour les actions à déployer et par un équilibre global du budget.

Il a comme enjeux budgétaires :

- ➢ De maintenir un équilibre budgétaire dans un contexte financier de plus en plus contraint et une évolution des politiques publiques ;
- ➢ De répondre à l'augmentation des besoins sociaux ;
- ➢ D'optimiser les ressources financières ;
- ➢ De prioriser les actions à fort impact social.

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**		Résultat compte administratif
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
2020	493 158,05 €	714 931,58 €			(+) 221 773,53 €
2021	530 581,38 €	716 188,35 €	6 034,63 €	47 679,00 €	(+)15 2030,34 €
2022	632 600,01 €	719 789,03 €	146 225,07 €	88 635,00 €	(+) 27 649,95 €
2023	1 587 658,36 €	2 147 012,91 €	103 498,61 €	79 888,45 €	(+) 48 6561,39 €
2024	1 764 148,00 €	2 061 227,27 €	53 950,38 €	102 687,03 €	(+) 23 8124,92 €

Evolution des recettes :

	Subvention communale	Autres subventions
2021	520 000,00 €	134 932,00 €
2022	385 204,00 €	430 484,00 €
2023	1 600 000,00 €	463 184,00 €
2024	1 400 000,00 €	687 708,00 €

❖ Evolution des ressources humaines
Profils des agents : du Bac +5 au BAFA

EVOLUTION RESSOURCES HUMAINES	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de titulaires	8	11	11	11	12
Nombre de stagiaires	0	0	0	2	1
Nombre de CDI	2	4	2	3	4
Nombre de CDD	2	11	19	16	15
Nombre de contrats aidés (PEC)	5	4	2	2	1
Nombre de CDDI	0	0	0	0	11
TOTAL	**17**	**30**	**34**	**34**	**44**

- 2021 : création épicerie sociale « Maison Père Jeannette »
- 2022 : création du service Portage de Repas à Domicile
- 2022 : Fusion CCAS et Service Temps Libre communal
- 2025 : Portage Atelier Chantier d'Insertion

IV- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires font prendre en compte à la fois la maitrise du budget, la sécurisation des recettes, le renforcement des partenariats.

Pour l'exercice 2026, le CCAS aura à prioriser :

- ✓ La réponse à l'urgence sociale dans un contexte de précarité croissante
- ✓ Le soutien aux familles notamment monoparentales
- ✓ L'accompagnement des jeunes en particulier les [18-24 ans] vers l'insertion, vers l'emploi
- ✓ La prévention auprès des différents publics : jeunes, familles, personnes seules et seniors
- ✓ Une meilleure identification des publics en situation de handicap
- ✓ La lutte contre l'isolement des personnes âgées
- ✓ Le développement du lien social et des solidarités locales

Afin de mettre en œuvre ces actions et projets, les dépenses et recettes vont s'établir comme suit, pour l'exercice comptable 2026 :

❖ En section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	547 027,00 €
Chapitre 012	1 400 000,00 €
Chapitre 65	81 071,00 €
Chapitre 042	43 500,00 €
Chapitre 023 - virement vers SF	94 159,00 €

TOTAL	**2 165 757,00 €**

Outre les charges de personnel, les dépenses courantes vont concerner :

- ✓ Les animations et activités pour seniors (portage de repas à domicile, animations aux domiciles des personnes isolées, centre de loisirs seniors, après midi dansant, carnaval, fête de la musique, sorties culturelles, Alala Tévelave, Election Miss Mamie et Mister Papi, séjour à l'hôtel, repas de Noël et activités physiques adaptées...)
- ✓ Le Portage de Repas à Domicile
- ✓ L'épicerie sociale « Maison Père Jeannette »
- ✓ Les menus travaux et petits dépannages à domicile
- ✓ Le séjour pour les familles,
- ✓ Les actions de parentalité
- ✓ La Maison France Services
- ✓ Le relais de l'insertion et toutes les actions menées en intra et hors les murs
- ✓ Le projet éducatif global de territoire (PEDT)
- ✓ Les centres de loisirs et les mercredis jeunesse
- ✓ Les actions de prévention menées à travers le contrat de santé
- ✓ Les actions et accompagnement conduites dans le cadre du Contrat Territorial Global
- ✓ L'Atelier Chantier d'Insertion – ACI « Jardin d'insertion par et pour les usagers »

Le budget du CCAS intègrent en recettes de fonctionnement :

- ✓ La subvention communale évaluée à 1 250 000,00 € soit 57.7 %
- ✓ Les subventions allouées par nos partenaires (Conseil Départemental, Etat, CAF, CGSS, CIVIS, le FEDER, ANDES soit 38.5 %
- ✓ La participation des usagers (Epicerie sociale, portage de repas à domicile, actions diverses) et les redevances concessions soit 4 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 70 – participation des usagers et concessions	86 400,00 €
Chapitre 74 – subventions	2 048 857,00 €
Chapitre 042	17 000,00 €
Chapitre 75 -	13 500,00 €
TOTAL	**2 165 757,00 €**

❖ En section d'investissement

Pour rappel, la section d'investissement a été créé en 2021 ; ce qui a permis à l'établissement public administratif qu'est le CCAS des Avirons de se doter à la fois de véhicules roulants (voitures isothermes, minibus MPR, fourgon), de réhabiliter le bâtiment accueillant l'épicerie sociale, de faire l'achat d'équipements divers et de matériels informatiques, de logiciels.

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Chapitre 20	33 500,00 €
Chapitre 21	85 496,00 €
Chapitre 23	98 225,00 €
Chapitre 040	16 000,00 €
TOTAL	**233 221,00 €**

Pour l'année 2026, et considérant les projets définis, il s'agit ici de financer les dépenses ci-après :

- ✓ Réhabiliter l'ancienne école du centre-ville pour y accueillir le futur centre social,
- ✓ De se doter de petits équipements pour la mise en œuvre d'actions d'animation notamment,
- ✓ D'équiper le futur tiers lieu intergénérationnel/ la maison sport santé,
- ✓ De faire l'acquisition d'un nouveau véhicule 5 places qui sera dédié aux nombreux déplacements du Pôle Senior,
- ✓ Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'épicerie sociale « Maison Père Jeannette »
- ✓ De financer une étude portant sur un diagnostic « handicap » afin de mieux identifier ce public, de recenser ses besoins et de proposer une offre adaptée et spécifiée.

Pour permettre une gestion en « bon père de famille », le CCAS a su activer différents leviers de financements auprès d'organismes par l'intermédiaire d'appels à projets et de demandes de subventions :

RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	94 159,00 €
Chapitre 040 - frais études	43 500,00 €
Chapitre 10 - FCTVA	1 362,00 €
Chapitre 13 - Etat et établissements nationaux	38 700,00 €
Autres	55 500,00 €
TOTAL	**233 221,00 €**

Le montant des recettes en investissement est porté à 233 221 € correspondant :

- ↳ D'une part, au prélèvement de la section de fonctionnement,
- ↳ D'autre part, au soutien de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales (centre social), la Caisse Générale de Sécurité Sociale (véhicule et petits équipements dédiés au Pôle Senior), le Fonds d'Appui – Ville Amie des Aînés (tiers lieu intergénérationnel et étude pour la labellisation VADA).